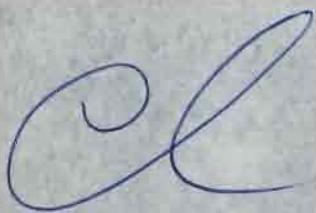


REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI

Kigali, le
30 JUIL. 1986

N°2934 /15.08.01



Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'Ordres de
Mission en faveur de la délégation rwandaise qui se rendra en Répu-
blique du Zaïre (KINSHASA) pour rencontrer le 10 Août prochain la
Sélection Nationale Zaïroise dans le cadre des éliminatoires des
IVe Jeux Africaine qui auront lieu à Nairobi en Août 1987.

Bien que notre politique consiste à
privilégier la pratique du Sport de masse à l'intérieur du Pays,
cette mission est justifiée, non seulement par le souci d'améliorer
la qualité de notre Football par des rencontres avec les équipes de
niveau plus élevé, mais aussi par la politique de renforcer les re-
lations avec les pays membres des organisations régionales dont
nous faisons partie. Par ailleurs de telles rencontres sportives
avec d'autres pays répondent aux exigences des organisations aux-
quelles nous avons adhéré, tel que la Confédération Africaine de
Football.

A cet effet, nous avons opté pour
l'engagement de notre Sélection Nationale pour la Coupe de la
Communauté Economique des Pays des Grands Lacs et dans les Jeux
Africains, tandis que les Clubs Champions et Vainqueurs de Coupe
participeront comme d'habitude aux Compétitions Africaines.

Dans le cadre de ces engagements,
le Gouvernement prendra en charge tous les frais pour la Sélection
Nationale, alors que les Clubs Vainqueurs de Coupe et les équipes
championnes supporteront une partie des charges.

.../...

Aussi, référence faite à ma lettre n°2265/15.08.01 du 10 Juin et à celle n°2658/15.08.01 du 12 Juillet 1986 adressées au Secrétaire Général du M.R.N.D., je proposerais que le fonds de propagande du M.R.N.D. intervienne pour supporter les frais de déplacement de la Sélection Nationale.

Nous estimons d'autre part que cette rencontre déjà programmée pourrait contribuer avantageusement à consolider nos relations avec le Zaïre.

Les frais à supporter consistent en indemnités des joueurs à raison de 800 FRW par joueur et par jour ainsi que le 1/3 des indemnités habituellement accordé aux officiels.

- Date de départ : le 6 Août 1986
- Date de retour : le 13 Août 1986
- Durée de la mission : 8 jours.

Nous Vous prions de bien vouloir excuser l'introduction tardive de cette demande d'ordres de mission qui est dû à ce que nous n'avons pas pu être fixe à temps quant à la réalisation de cette opération.

La composition de la délégation ainsi que le décompte des dépenses sont en annexe.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président,
l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Et son nom

C.P.I.M.

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

K I G A L I

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I



Délégation Sportive Rwandaise

pour le Zaïre

=====
=====

A. OFFICIELS

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Monsieur NGANGO Félicien | : Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur |
| 2. Monsieur FICKERT Joachim | : Entraineur |
| 3. Monsieur KANAMUGIRE Aloys | : Agent du MIJEUCOOP |
| 4. Docteur KAREMERA P. Célestin | : Médecin de l'Equipe. |

B. JOUEURS

- | |
|-------------------------------|
| 1. NGABONZIMA Onesphore |
| 2. MAHANGA Thomas |
| 3. RWIHIMBA Emmanuel |
| 4. HAKIZIMANA Sabit |
| 5. HABIMANA Jean Chrysostome |
| 6. RUTAGAMBWA Martin |
| 7. MVUYEKURE Maduwa |
| 8. RUTAYISIRE Emmanuel |
| 9. MBARUSHIMANA-MUKASA Ismaël |
| 10. RUDASINGWA Longin |
| 11. GASANGWA Célestin |
| 12. ILUNGA Silas |
| 13. MUNYAKAZI Hassan |
| 14. KARERA Hassan |
| 15. MUVALA Valens |
| 16. NGIRUWONSANGA Emmanuel |
| 17. RUTAGENGWA Charles |
| 18. HATEGEKIMANA Abdallaheman |

=====
=====

Dépenses de la Délégation Rwandaise
devant se rendre au Zaïre.

Prix d'un ticket: 19.270 Z= 2FRW x 19.270 = 38.556 FRW

Prix des tickets pour 22 personnes: 38.556 FRW x 22=848.232 FRW

Indemnités des joueurs: 800 FRW x 8 x 22 = 140.800 FRW 1280.800

Indemnités des officiels : 3000 FRW x 8 x 4= 96.000 FRW

TOTAL : 1.123.588 FRW.-